



Les connaissez-vous ?

❖ Une palette de services juridiques à votre disposition



Vie professionnelle : Juristes et avocats vous renseignent et vous accompagnent pour toute question relative au droit du travail, droit local, etc.

Vie privée/droit du consommateur : la CFTC vous donne également un accès privilégié auprès d'un juriste d'une plateforme nationale (02.51.86.61.09) pour toute question relative à la consommation, au logement, à la banque, à la fiscalité, à la justice, aux démarches administratives, aux familles, etc. (*munissez-vous de votre code Inaric*)

❖ De nombreuses formations gratuites



Les thématiques santé au travail, droit social, juridique, économique, sont autant de thématiques qui vous sont proposées (inscription sur cftc-67.fr)

❖ Des services en ligne



Nos sites internet :

CFTC-67.FR : notre site Bas-Rhinois vous permettant d'adhérer à la CFTC, de mettre à jour votre situation, vos coordonnées, et de vous inscrire à nos formations

www.cftc-grandest.fr : le site de l'Union Régionale CFTC Grand Est



Nos applications mobiles (*disponibles sur l'App Store et Google play*) :

CFTC L'App (app.cftc.fr) : l'appli de la Confédération CFTC, qui vous permet de créer votre espace personnel, de communiquer avec d'autres adhérents et de trouver de nombreuses informations

CFTC Grand-Est : l'appli de l'Union Régionale CFTC Grand Est, pour suivre les dernières informations locales et retrouver les coordonnées de nos équipes départementales et régionales

❖ La presse CFTC



Votre journal régional **Le Travailleur**, votre revue confédérale **La Vie en Bleu**, ainsi que les revues de votre Fédération, vous apportent de nombreuses informations juridiques, économiques et sociales.

❖ Des soutiens financiers (*règlements consultables sur le site www.cftc-grandest.fr*)



Un « **Secours Décès** » de 1000 € est octroyé aux familles en cas de décès de l'adhérent ou du conjoint (*le secteur de la métallurgie bénéficie d'une aide complémentaire*).

Un **fonds de solidarité grève**, à raison de 20 € net par jour dès le 2^{ème} jour de grève.

❖ Des prestations complémentaires, au choix de l'adhérent :



ACL www.avantage-culture-loisirs.fr : des avantages de Comité d'entreprise pour tous (tarifs préférentiels sur de la billetterie, des bons d'achat, des voyages...), pour 1 € de plus par mois → 03.67.09.14.36 - avantages.culture.loisirs@gmail.com



La PMF (Protection Mutuelle et Familiale) : mutuelle santé très avantageuse, créée en 1985 par la CFTC → demandez un devis au 03.90.22.25.80 ou sur www.pmf-mutuelle-strasbourg.fr



L'assurance permis de conduire pour les professionnels de la route (+6,50 €/an)